



Officiers,
faites valoir
vos droits !

**Syndicat National
des Officiers de Police**

www.snop.info

Le CHEQUE VACANCES

Le chèque vacance repose sur une épargne préalable de 4 à 12 mois maximum, abondée par une participation (bonification) de l'Etat employeur selon les ressources du fonctionnaire.

■ Qui peut y prétendre ?

L'ensemble des officiers (titulaires, stagiaires, élèves ou retraités) ainsi que les ayants-cause (veufs, veuves non remariés et orphelins, sans activité) titulaires d'une pension de réversion.

Bon à savoir : si les deux conjoints travaillent dans la fonction publique, chacun d'eux peut prétendre à bénéficier de la prestation

■ Deux conditions à remplir :

1. Conditions de ressources : en fonction du niveau du revenu fiscal de référence de l'année n-2 variant selon la composition du foyer
2. Conditions liées à la bonification de l'épargne : la bonification (25%, 20%, 15% ou 10%) est modulée en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts du foyer

A titre d'exemple : 1 officier marié (pacsé ou vivant en concubinage) avec deux enfants, ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 43949 € peut prétendre à une bonification de 10% soit une participation maximale de l'Etat de 316,80€

■ Quelles prestations peuvent être payées avec le chèque vacance ?

Les dépenses de transport, d'hébergement, de repas et d'activités de loisirs effectuées sur le territoire national auprès de prestataires agréés. Les chèques émis en 2009 sont valables jusqu'au 31/12/11.

■ Un site est entièrement dédié à la demande et au suivi de la prestation :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Le SNOP propose...

- Compte tenu des barèmes actuels, le SNOP propose la création d'une cinquième tranche « *universelle* » en faveur de tous les fonctionnaires, indépendamment de leurs conditions de ressources

Pour plus de renseignements nos responsables zonaux sont à votre écoute

Zones	Tél.
ILE DE France - 52, rue Crozatier - 75012 PARIS	01.44.75.78.20
NORD - 30, Boulevard de la Liberté - 59800 LILLE	09.75.85.37.52
SUD-OUEST - 99, rue Goya - 33000 BORDEAUX	05.56.44.71.76
EST - Hôtel de police 34, route de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG	03.90.23.14.84
OUEST - Commissariat de Police 49, Boulevard Féart - 35800 DINARD	02.99.16.83.83
MEDITERRANEE - 4, rue de l'Abbé Faria - 13005 MARSEILLE	04.91.64.04.99
SUD EST - 39 bis, rue de Marseille - 69007 LYON	04.72.73.45.34